

République Française

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURGIS
SEANCE DU 28 MARS 2019**

Convocation du 21 Mars 2019 affichage 9 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à 20 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de COURGIS, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni aux nombres prescrits par la loi dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Alain DUPRE.

Etaient présents : Alain DUPRE (Maire), Mathilde ANDRU (adjointe) Régis VITEAUX (adjoint) Bernadette CHANCEL (adjointe) Annie RACE, Kristof LE ROUX Marie-Sylvie GROSSOT, Renaud HEIMBOURGER, Anne Marie MALTAT, Eric BAILLY.

Absent : Jonathan GEORGE (pouvoir à Alain DUPRE)

Secrétaire de séance : Marie-Sylvie GROSSOT.

Ordre du jour

- ✓ Approbation du PV de la dernière séance.
- ✓ Vote du Compte administratif
- ✓ Approbation du compte de gestion.
- ✓ Vote de l'affectation définitive du résultat.
- ✓ Délibération sur le bail du vieux fort et modification du nom.
- ✓ Délibération sur le cimetière.
- ✓ Délibération pour le changement du copieur.
- ✓ Délibération pour la convention financière du syndicat d'électrification erreur de montant.
- ✓ Questions diverses.

DELIBERATION 2019-012 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE.

Balance générale 2018

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Section de fonctionnement	271 445.76 €	505 418.03 €	+ 233 972.27 €
Section d'investissement	355 460.10 €	243 421.01 €	- 112 039.09 €
Total	626 905.86 €	748 839.04 €	+ 121 933.18 €

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Madame Bernadette CHANCEL, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Alain DUPRE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018 ;

Madame CHANCEL fait procéder au vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré par 9 voix Pour, Le conseil municipal

➤ **VOTE** le compte administratif de la commune.

**DELIBERATION 2019-013 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET EAU**

Balance au 31/12/2018

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Section de fonctionnement	56 413.60 €	69 988.28 €	+13 574.68 €
Section d'investissement	25 467.21 €	59 191.79 €	+ 33 724.58 €
Total	81 880.81 €	129 180.07 €	+47 299.26 €

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Madame Bernadette CHANCEL, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Alain DUPRE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018 ;

Madame CHANCEL fait procéder au vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré par 9 voix Pour, Le conseil municipal

➤ **VOTE** le compte administratif du budget eau.

**DELIBERATION 2019-014 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
2018 DU BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'année 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le compte de Gestion du Budget Principal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-015 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET EAU.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget eau de l'année 2018 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'année 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion du Budget eau est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-016 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNE.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Vu les comptes de gestion de l'exercice 2018 dressés par le comptable public pour chacun des budgets, et examinés préalablement à la présentation des comptes administratifs,
- Considérant le Compte Administratif 2018, qui constate les résultats suivants

		Investissement	Fonctionnement
Recettes		50 645.20	363 161.87
Dépenses		221 278.10	271 445.76
Résultat de l'exercice		- 170 632.90	91 716.11
REPORT N-1		113 775.81	142 256.16
RESULTAT DE CLOTURE		-56 857.09	233 972.27
Restes à réaliser dépenses		- 134 182.00	
Restes à réaliser recettes		79 000.00	
TOTAL		-112 039.09	233 972.27

Après en avoir délibéré par 11 Voix Pour, le Conseil municipal,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **AFFECTE** les résultats de la façon suivante :

- Report en excédent fonctionnement capitalisé 1068 : 112 039.09 €
- Report à la section Dépenses d'investissement D 001 : - 56 857.09 €
- Report à la section de fonctionnement compte R 002 : 121 933.28 €

DELIBERATION 2019-017 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DU BUDGET EAU.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public pour le budget annexe, et examiné préalablement à la présentation du compte administratif,
- Considérant le Compte Administratif 2018 Eau, qui constate les résultats suivants

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	24 608.15	26 501.58
DEPENSES	25 467.21	56 413.60
Résultat exercice	- 859.06	- 29 912.02
Report N-1	34 583.64	43 486.70
Résultat de Clôture	33 724.58	13 574.68

Après avoir délibéré par 11 voix pour le Conseil Municipal

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **AFFECTE** les résultats de la façon suivante :
 - Report à la section Recettes d'investissement R 001 : 33 724.58 €
 - Report à la section de fonctionnement compte R 002 : 13 574.68 €

DELIBERATION 2019-018 VOTE DES TAXES.

Le maire explique qu'il faut voter le taux des taxes d'impositions pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents de voter les taxes suivantes :

Taxe d'habitation	10.84 %
Taxe foncière bâti	16.71%
Taxe foncière non bâti	28.20%

DELIBERATION 2019-018A VOTE DU BUDGET COMMUNE.

Le Maire présente le budget 2019

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 Charges à Caractère général	166 285
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	83 852
Chapitre 014 Atténuation de Produits	34 600
Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	60 325
Chapitre 66 Charges Financières	4 187
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 000

Chapitre 022 Dépenses imprévues	10 000
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	63 676
Chapitre 042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	8 862
Total Dépenses Fonctionnement	432 787

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 013 Atténuation de Charges	1 000
Chapitre 002 Résultats antérieurs reportés	121 933
Chapitre 70 Produits de service	200
Chapitre 73 Impôts et Taxes	259 367
Chapitre 74 Dotations Subventions participations	5 000
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	45 287
Total Recettes de Fonctionnement	432 787

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
001 Solde D'exécution reporté	56 857
Chapitre 16 Emprunts et Dettes	25 767
Chapitre 20 Subventions d'équipement versées	71 201
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	109 752
Total Dépenses d'Investissement	263 577

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 10 Excédent capitalisé	112 039
Chapitre 16 Emprunt	79 000
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	63 676
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section	8 862
Total Recettes d'Investissement	263 577

Après en avoir délibéré par 10 Voix Pour, Le Conseil Municipal

✓ **VOTE** le budget principal 2019.

DELIBERATION 2019-018B VOTE DU BUDGET EAU.

Le Maire propose le budget suivant

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 Charges à Caractère général	29 045.00
Chapitre 014 Atténuation de Produits	4 000.00
Chapitre 042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	8 029.00
Total Dépenses Fonctionnement	41 074.00

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 002 Résultats antérieurs reportés	13 574.00
Chapitre 70 Produits de service	26 500.00
Chapitre 74 subvent et participation collectivite	1 000.00
Total Recettes de Fonctionnement	41 074.00

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 23 Immobilisations en cours	41 753.00

Total Dépenses d'Investissement	41 753.00
SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 Report	33 724.00
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section	8 029.00

Après en avoir délibéré par 11 Voix Pour, Le Conseil Municipal
 ✓ **VOTE** le budget eau 2019.

DELIBERATION 2019-019 CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEY POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA RUE DE LA CONCIERGERIE.

Le Maire rappelle que le SDEY avait été contacté pour le renforcement d'une ligne électrique Route de Chitry. Lors de la visite sur place il a été constaté qu'en plus du renforcement, il serait opportun de faire également l'enfouissement d'une partie du réseau de la Rue de la Conciergerie. Le Syndicat a fait parvenir la convention financière.

Après avoir délibéré par 11 Voix Pour, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la convention financière du SDEY pour la somme de
 - Basse tension 21 821.08 HT
 - Eclairage public 2 008.99 HT
 - Réseaux telecom 3 857.27 TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION 2019-020 DELIBERATION POUR LA RESTRUCTURATION DU CIMETIERE ;

Le Maire expose qu'il n'y a plus beaucoup de places disponibles dans le cimetière. La société Ad Vitam, spécialisée dans le domaine, a proposé un devis comprenant le recensement des tombes- la cartographie-recollement des concessions et procédure de reprise.

Le devis s'élève à 13 515.00 € HT

Après en avoir délibéré par 11 Voix Pour, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'accepter l'offre de la société Ad Vitam pour un montant de 13 515 Euros.

DELIBERATION 2019.021 CHANGEMENT DU COPIEUR.

Le Maire rappelle que le copieur de la Mairie a une dizaine d'années. La société qui en fait l'entretien ne trouve plus de pièces neuves ou d'occasion pour le réparer.

Il est donc nécessaire d'en changer.

Après en avoir délibéré par 11 voix Pour, le Conseil municipal

- **DECIDE** d'opter pour une location sur 4 ans plutôt qu'un achat.
- **ACCEPTE** l'offre de location de Yonne Copie pour un montant de location de 64.80 € TTC/ mois et un cout de maintenance de 0.0045 €

HT pour les copies noir et blanc (800 copies) et 0.045 € HT pour les copies couleur (900 copies).

Questions diverses

Rue Fontaine Géry

La propriétaire demande la permission de construire un mur sur son terrain pour isoler sa sortie.

Allumage des lampes la nuit :

Il est proposé de faire un sondage pour connaître le souhait de chaque habitant.

Rue four banal

Il faudrait un panneau interdisant les camions dans cette rue.

Gravillons

Il est demandé de balayer les gravillons suite aux travaux. L'entreprise Massanti doit passer les jours suivants.

Vide grenier

Il aurait lieu le 30 juin sur le chemin du lavoir organisé par l'association Courgis en fête.

Un concert aura lieu ce jour-là.

Salle des fêtes

Un peintre a été contacté pour repeindre les lettres sur la façade de la salle des fêtes.

Terre du carrouet

Il faut que les gens se servent en demandant à la mairie.

Lavoir

Il est de nouveau fermé. On redemande sa réouverture.

I faut retirer la toile du côté du chai Pico.

Trottoir

Il est demandé de continuer le trottoir devant chez Mme MASSE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire

Alain DUPRE